NOTICE D'IMPACT
(Articles R.142-8 à R.142-10 du Code du sport)

Projet de modification du Règlement des équipements sportifs (salles et terrains) – FFBB

Février 2026

1. Fédération et disciplines concernées

- Fédération Française de BasketBall (FFBB).
- Disciplines : Basketball 5x5 et 3x3
- Lieux de pratiques : salles et terrains extérieurs

2. Date de la précédente modification ou édiction du règlement

- Version actuelle : Règlement des salles et terrains FFBB VDEF 2025/2026.
- Dernière modification majeure : suppression ligne 6,25 m (Comité Directeur décembre 2022).

3. Description du projet de règlement ou de modification

La Fédération Française de BasketBall (FFBB) a engagé un travail de refonte approfondie de son règlement fédéral relatif aux normes requises des équipements sportifs pour la pratique compétitive du basketball. **Une version du nouveau projet de règlement est jointe en complément de cette notice.**

3.1 Enjeux et objectifs de la révision réglementaire

La modification du règlement des salles et terrains, conduite par la Commission Fédérale Équipements (CFE) de la FFBB, repose sur plusieurs principes structurants :

- **renforcer la cohérence réglementaire**, en intégrant explicitement les prescriptions actualisées du code du sport (sécurité, hygiène, obligations ERP, local antidopage, dispositifs de contrôle, etc.) ;
- **simplifier et clarifier le classement fédéral** des équipements, en remplaçant l'ancienne échelle H1–H2–H3 par une nouvelle nomenclature S1 à S5, mieux alignée sur les différents niveaux de compétition territoriaux et nationaux ;
- **alléger les contraintes** applicables à la pratique compétitive non professionnelle (départementale, régionale et nationale), pour autoriser le classement fédéral d'un nombre plus important d'équipements, y compris ceux utilisés à des fins scolaires ;
- **ouvrir pleinement la compétition aux terrains extérieurs**, désormais classables T1–T2–T3, et autorisés pour le 3x3, ainsi que – sous certaines conditions sportives et de sécurité – pour la pratique du 5x5 départemental ;
- **mieux prendre en considération et adapter les contraintes réglementaires** :

- aux problématiques et spécificités des infrastructures sportives des territoires ultra-marins,
- les espaces de pratique compétitifs éphémères et le matériel mobile.

Les retours recueillis auprès des collectivités dans le cadre de l'accompagnement au classement fédéral ont constitué un apport décisif pour élaborer des propositions adaptées aux réalités du terrain, aux caractéristiques du parc national d'équipements sportifs ainsi qu'aux problématiques de soutenabilité financière et technique rencontrées localement.

Nous précisons enfin que ces évolutions n'entraînent aucune conséquence financière pour les propriétaires des équipements sportifs.

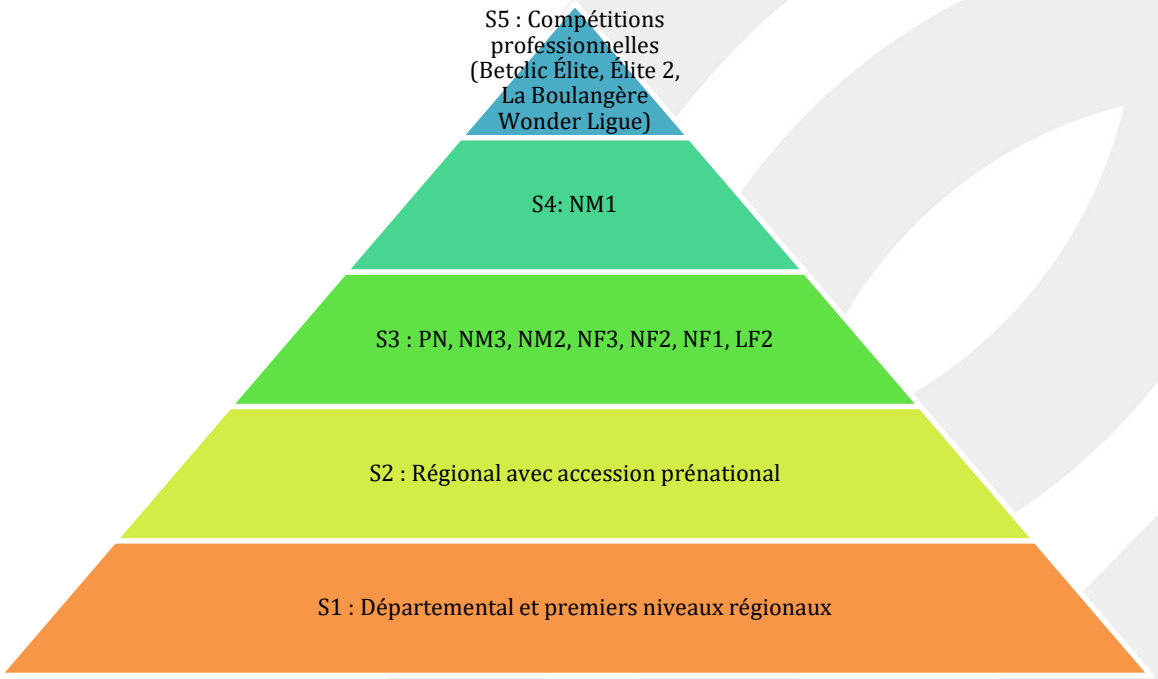
3.2 Les principales modifications soumises à concertation

Les points principaux de cette concertation concernent :

1. Création d'une nomenclature à cinq niveaux (S1 à S5)

En remplacement des trois niveaux précédents, afin de mieux prendre en compte les réalités structurelles locales et les exigences du haut niveau professionnel, avec notamment :

- un assouplissement des critères pour les niveaux compétitifs départementaux, régionaux et nationaux (seniors et jeunes) ;
- un renforcement limité au plus haut niveau de classement fédéral, correspondant aux exigences déjà présentes dans les cahiers des charges des compétitions professionnelles (Betclic Élite, Élite 2, LBWL).



2. **Ouverture élargie à la compétition 3x3 et 5x5 sur les terrains extérieurs :**
 - le classement des terrains permettra désormais la compétition du T1 (territorial) au T3 (national) pour le 3x3, au lieu du seul T3 auparavant.
 - dans le règlement actuel, l'absence de tracé de la ligne à 11 m en extérieur empêchait l'attribution d'un classement fédéral. Désormais, dès lors que les dimensions du terrain permettent ce tracé, le terrain pourra accueillir une compétition 3x3, comme c'est déjà le cas dans les salles ;
 - la pratique compétitive principale restera le 3x3 sur les terrains classés T1/T2/T3, mais l'organisation de rencontres de 5x5 départemental sera possible, sous réserve du respect des critères techniques (dimensions, tracés) et de sécurité.

3. **Intégration de nouvelles dispositions issues des évolutions réglementaires et préconisations techniques de la FIBA :**
 - tracé du sol sportif : mise à jour des plans de l'aire de jeu, applicable aux nouvelles constructions et aux salles/terrains utilisés par les clubs engagés dans les compétitions européennes ;
 - sols sportifs : possibilité d'utiliser des sols en verre/LED approuvés par la FIBA, en complément des revêtements traditionnels ;
 - rencontres télévisées : mise à jour des recommandations spécifiques FIBA, avec renvoi vers les cahiers des charges des divisions professionnelles concernées.

4. **Instauration d'une durée de validité pour les classements fédéraux :**
 - mise en place d'une durée de validité différenciée, variant de 2 ans pour le niveau S5 à 10 ans pour le niveau S1, afin d'améliorer le suivi des équipements et de garantir l'adéquation entre le niveau de compétition accueilli et l'état réel de l'infrastructure, tout en tenant compte des capacités d'investissement des collectivités territoriales.

5. **Réorganisation des critères de classement fédéral en quatre niveaux d'exigences :**
 - obligations légales (code du sport et réglementation ERP) ;
 - obligations liées à la sécurité de la pratique (aire de jeu, aire de dégagement, nature du sol sportif, etc.) ;
 - obligations liées au niveau de jeu sportif (couleur du tracé sportif, matériel d'affichage) ;
 - obligations relatives à la qualité de l'installation et au confort (notamment des espaces annexes).

6. **Formalisation d'une procédure de classement allégée pour les espaces sportifs compétitifs éphémères** :
 - dans ses pratiques, la CFE avait allégé la procédure de classement des espaces de pratique temporaire en ne demandant que la transmission d'un Procès-verbal de la commission de Sécurité en cours de validité et d'un rapport de contrôle principal de solidité et de stabilité des buts de basketball, sans visite systématique sur site. La procédure allégée est désormais intégrée dans le règlement ;
 - des préconisations fédérales sont également apportées pour les organisateurs de tournois et compétitions 3x3 d'envergure nationale (type Open de France) ou

internationale se déroulant dans des espaces de pratique éphémères, afin d'en garantir la conformité réglementaire, la sécurité et la qualité d'accueil.

7. **Formalisation et officialisation du rôle de la Commission Fédérale Équipements (CFE)**
 - la CFE rédige depuis plusieurs années les préconisations fédérales en matière d'équipements sportifs ;
 - le projet vise à inscrire explicitement cette compétence dans les textes, afin de sécuriser sa compétence en matière d'édiction et de mise à jour des préconisations techniques.

En **annexe 1**, vous trouverez l'ensemble des autres évolutions validées en Bureau Fédéral et lors du Comité Directeur du 19 décembre 2025.

Résumé opérationnel

Équipements	Avant	Après (validé CD)
Salles	H1 – H2 – H3	S1 – S2 – S3 – S4 – S5
Terrains extérieurs	T1/T2/T3 = pas de compétition	T1–T3 = compétitions 3x3 + 5x5 départemental sous conditions

3.3 Tableau synoptique – Salles – Principaux changements (Avant/Après) :

Rappel du projet de modification réglementaire – Salles :
Le projet acte le passage de l'ancienne nomenclature H1–H3 à une échelle modernisée et cohérente de cinq niveaux S1 à S5. Cette évolution harmonise les exigences techniques, clarifie la lisibilité pour les collectivités et supprime la notion de « réserve ».

Légende :

- case colorée en vert représente un allègement réglementaire ;
- case colorée en bleu représente un ajout d'information/rappel lié à une obligation du code du sport/réglementation des ERP/norme obligatoire ;
- case colorée en rouge représente une contrainte réglementaire supplémentaire ;
- case non colorée représente un maintien des contraintes existantes ou une adaptation à la nouvelle nomenclature qui n'a pas d'impact.

Niveau d'exigence 1 (maximal) : Code du sport / Réglementation ERP / norme d'application obligatoire

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRÈS
Hygiène des vestiaires joueurs / joueuses / arbitres / officiels (art. R 131-33)	Absence d'information ou de rappel.	Rappel de l'obligation Code du sport.
Obligation de recensement	Absence d'information ou de rappel.	Rappel de l'obligation du Code du sport
Contrôle de solidité et stabilité avec tests de charges des buts de basketball (norme d'application obligatoire)	Document obligatoire pour valider la procédure de classement fédéral.	Document toujours obligatoire. Précisions apportées et renvoi vers la norme d'application obligatoire.
Homologation préfectorale pour équipements de +500 places assises	Absence d'information ou de rappel.	Rappel du Code du sport. Document obligatoire
PV Sécurité	Document obligatoire pour valider la procédure de classement fédéral.	Document toujours obligatoire.
Défibrillateur obligatoire	Absence d'information ou de rappel.	Rappel de l'obligation.
Norme buts EN 1270	Obligatoire.	Obligatoire.
Capitonnage des panneaux (Norme NF EN 1270 / article R 322-24 et 25 CDS)	Obligatoire.	Obligatoire.
Local antidopage (article R 232-48)	Obligatoire à partir de H3.	Rappel article R232-48. Obligatoire à partir de S4. À partir de S3 : un local approprié doit pouvoir être mis à disposition.

Niveau d'exigence 2 : Sécurité de la pratique

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRES
Aire de jeu	H1 : 24 x 13 accepté dans les anciennes constructions.	S1 : 24 x 13 uniquement accepté dans les anciennes constructions.
Aire d'évolution	H1 : 28 x 17 accepté dans les anciennes constructions.	S1 : 28 x 17 uniquement accepté dans les anciennes constructions.
Aire de compétition	H1 : 28 x 18 accepté dans les anciennes constructions.	S1 : 28 x 18 uniquement accepté dans les anciennes constructions.
Hauteur plafond	7 m minimum à tous les niveaux.	S1/S2 : 6 m accepté en S1 et S2. S3/S4/S5 : 7 m minimum obligatoire.
Dégagement de 2 m autour du terrain	H1/H2 : Obligatoire sauf si capitonnage des obstacles situés entre 1 m et 2 m. H3 : Obligatoire.	S1 : Recommandé en S1 avec capitonnage. S2 : Obligatoire sauf si capitonnage des obstacles à - 2 m fond. et - 1 m latéral. S3 : Obligatoire sauf si capitonnage des obstacles à - 2 m tout autour de l'aire de jeu. S4/S5 : Obligatoire.
Nature revêtement sol	H3 : Parquet obligatoire.	S1/S2/S3 : Tous types de sol acceptés. S4/S5 : Parquet obligatoire.
Nature sol sportif	Norme NF P90-202.	Norme NF P90-202.
Norme revêtement sol	NORME NF EN 14904.	NORME NF EN 14904 obligatoire à partir de S2.
Structure buts de basketball	Types 1 ; 3 ; et 5 autorisés.	Types 1 ; 3 ; et 5 autorisés.

Niveau d'exigence 3 : Niveau de pratique

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRÈS
Tracés multisports	Autorisés à tous les niveaux.	S5 : Tracé basketball unique obligatoire.
Couleur du tracé sportif	H1/H2 : Rouge recommandé H3 : blanc recommandé ou couleur contrastée.	S1/S2/S3 : Rouge recommandé S4/S5 : blanc recommandé ou couleur contrastée.
Panneaux transparents	Obligatoire à partir de H2.	Obligatoire à partir de S3.
Cercles à déclenchement	Obligatoire à partir de H2.	Obligatoire à partir de S3.
Points de mesure d'éclairement	13.	13.
Éclairement horizontal moyen minimum (équipements neufs)	H1 : 300 LUX dans les anciennes constructions et 500 LUX dans les nouvelles constructions. H2 : 500 LUX. H3 : 750 LUX (Recommandation : pour les rencontres télévisées, voir règlement FIBA).	S1 : 200 LUX autorisé. S2 : 300 LUX autorisé. S3 : 500 LUX autorisé. S4/S5 : 750 LUX (Recommandation : pour les rencontres télévisées, voir règlement FIBA).
Coefficient d'uniformité éclairement 1	≥ 0,7.	S1 : ≥ 0,6. S2-S5 : ≥ 0,7.
Coefficient d'uniformité éclairement 2	≥ 0,5.	S1 : ≥ 0,4. S2-S5 : ≥ 0,5.
Affichage électronique	H1 : Recommandé. H2/H3 : Obligatoire.	S1/S2 : Recommandé. S3/S4/S5 : Obligatoire.
Chronomètre des tirs 24/14s sur chronomètre tournant	Obligatoire à partir de H2. L'obligation de la fonctionnalité de remise à 14 s sur chronomètre tournant ne concernait que la LF2.	Obligatoire à partir de S3*.
Affichage des fautes d'équipes (cumul) & temps morts	Obligatoire à partir de H2.	Obligatoire à partir de S3.
Affichage des fautes individuelles de 0 à 99	Obligatoire à partir de H3.	Obligatoire à partir de S4.
Guirlandes lumineuses « LED Rouge »	Obligatoire à partir de H3.	Obligatoire à partir de S4.
Guirlandes lumineuses « LED Jaune »	Obligatoire à partir de H3.	Obligatoire à partir de S4.
Table de marque (nombre de places assises)	Aucune recommandation.	Ajout de recommandation adaptées aux niveaux de compétition.
Table de marque surélevée d'au moins 20 cm	Obligatoire à tous les niveaux.	S1/S2/S3 : Recommandé. S4/S5 : Obligatoire.
Espace statisticien	H3 : Obligatoire	S4/S5 : Obligatoire
Vestiaires joueurs/joueuses	H1/H2 : Obligatoire 2 x 12 places H3 : Obligatoire 4 x 14 places	S1 : Obligatoire 2 x 10 places S2/S3 : Obligatoire 2 x 12 places S4/S5 : Obligatoire 4 x 14 places
Vestiaires Arbitres/Officiels	H1/H2 : Obligatoire 2 x 2 places H3 : Obligatoire 2 x 3 places	S1 : Recommandé 1 x 2 places S2/S3 : Obligatoire 1 x 2 places S4/S5 : Obligatoire 2 x 3 places

**Note importante – Remise à 14 secondes (chronomètre des tirs)* : *La fonctionnalité de remise à 14 secondes sur chronomètre des tirs correspond à une évolution du règlement de jeu déjà intégrée depuis plusieurs saisons. Largement déployée dans les salles concernées, elle ne génère pas d'impact financier significatif, s'agissant le plus souvent d'une simple mise à jour fonctionnelle du matériel existant. Sa prise en compte dans le présent projet traduit donc une adaptation à une pratique déjà existante, et non l'imposition d'un nouvel équipement ou d'un investissement supplémentaire*

<u>Niveau d'exigence 4 :</u> Qualité de l'installation et confort

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRÈS
Connexion réseau Internet	Obligatoire à partir de H3	Obligatoire à partir de S4.
Sonorisation	Obligatoire à partir de H3	Obligatoire à partir de S4.
Espace accueil	Oui	Oui
Salle de réception	Obligatoire à partir de H3	Obligatoire à partir de S4.
Salle de réunion	Obligatoire à partir de H3	Obligatoire à partir de S4.
Tribune de presse / Accueil presse (accréditation) / Zone mixte / Salle de conférence de presse	Obligatoire à partir de H3	Obligatoire à partir de S4.
Espace dédié aux OTM et Commissaire	Absence d'information	Obligatoire à partir de S5*.
Espace infirmerie	Obligatoire à partir de H2	Obligatoire à partir de S4.

* ***Note importante – Espace dédié aux OTM et Commissaire*** *: Après évaluation, l'obligation de mise à disposition d'un espace dédié aux OTM et aux commissaires pour le niveau de classement fédéral S5 n'entraîne aucun impact financier. Ces espaces sont déjà prévus dans l'ensemble des salles anciennement classées H3. À défaut, l'utilisation de l'un des vestiaires arbitres est admise, conformément aux pratiques existantes. Il s'agit donc d'une formalisation de l'existant, sans création d'équipement ni investissement supplémentaire.*

3.4 Tableau synoptique – Terrains extérieurs (Avant/Après) :

Rappel du projet de modification réglementaire – Terrains extérieurs :
Le projet ouvre officiellement l'accès des terrains classés T1, T2 à la compétition 3x3, ainsi qu'à la compétition 5x5 au niveau départemental lorsque les dimensions et tracés le permettent. Cette mesure facilite le développement de la pratique compétitive en extérieur et clarifie la procédure de classement.

Légende :

- case colorée en vert représente un allègement réglementaire.
- case colorée en bleu représente un ajout d'information/rappel lié à une obligation du code du sport/réglementation des ERP/norme obligatoire ou recommandée.
- case colorée en rouge représente une contrainte réglementaire supplémentaire.
- case non colorée représente un maintien des contraintes existantes ou une adaptation à la nouvelle nomenclature qui n'a pas d'impact.

<u>Niveau d'exigence 1 (maximal) :</u> Code du sport / Réglementation ERP / norme d'application obligatoire ou recommandée.

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRÈS
Obligation de recensement	Absence d'information ou de rappel.	Rappel de l'obligation du Code du sport
Contrôle de solidité et stabilité avec tests de charges des buts de basketball (norme d'application obligatoire)	Document obligatoire pour valider la procédure de classement fédéral.	Document toujours obligatoire. Précisions apportées et renvoi vers la norme d'application obligatoire.
Accès secours dégagés Signalisation des issues de secours Extincteurs disponibles et adaptés	Absence d'information ou de rappel.	Obligatoire
Accessibilité PMR Obligatoire (cheminements, sanitaires si présents)	Absence d'information ou de rappel.	Obligatoire.
Norme buts EN 1270	Obligatoire.	Obligatoire.
Capitonnage des panneaux (Norme NF EN 1270/article R 322-24 et 25 CDS)	Obligatoire.	Obligatoire.

Niveau d'exigence 2 : Sécurité de la pratique

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT Compétitions uniquement sur T3	APRÈS Compétitions de T1 à T3
Aire de jeu 3x3	Minimum 26 x 14 m – Maximum 28 x 15 m. 15 x 11 m/14 x 11 m.	T1 : Non normée. T2 : 14 x 11 m / 15 x 11 m. T3 : 15 x 11 m.
Aire d'évolution 3x3	18 x 14 m	T1 : Non normée. T2/T3 : 18 x 14 m
Dégagement de sécurité autour du terrain : - 1,5 m (latéral) - 2 m (fond/arrière buts) - 1 m (côté ligne à 11 m)	Obligatoire	T1 : Recommandé T2 : Fortement recommandé T3 : Obligatoire
Hauteur plafond	7 m minimum à tous les niveaux.	7 m minimum à tous les niveaux.
Nature sol sportif	Non normée.	T1 : Non normée T2 : Norme NF EN 14 877 fortement recommandée T3 : Norme NF EN 14 877 fortement recommandée
Type revêtement sol	NORME NF EN 14904.	NORME NF EN 14904 obligatoire à partir de S2.
Structure buts de basketball	Types 1 ; 3 ; et 5 autorisés.	Types 1 ; 3 ; et 5 autorisés.
Cercle à déclenchement	Cercle fixe sous condition. Cercle à déclenchement.	T1 : Recommandé. T2 : Fortement recommandé. T3 : Obligatoire.

Niveau d'exigence 3 : Niveau de pratique

ÉQUIPEMENT/MATERIEL	AVANT	APRÈS
Tracé basketball uniquement	T3 : Tracé basketball unique obligatoire.	T3 : Tracé basketball unique obligatoire.
Largeur du tracé	Bande de 5 cm.	T1 : Non normée. T2/T3 : Bande de 5 cm.
Couleur du tracé	Blanc.	T1 : Non normée. T2T3 : Blanc.
Couleur sol	T3 : Bicolore avec ou sans design *(cf. annexe 5.1 du règlement salles et terrains)*.	T1 : Pas de couleur. T2 : Pas de couleur / multicolore / bicolore avec ou sans design. T3 : Bi-coloration des zones de jeu et d'évolution avec ou sans design.

Nature du panneau	T3 : Bois déconseillé.	T1/T2 : Bois / Métal / Matériaux transparents. T3 : Matériaux transparents.
Forme du panneau	T3 : rectangulaire obligatoire.	T1 : non normée. T2 : rectangulaire 180 x 120 cm ou 180 x 105 cm. T3 : 180 x 105 cm.
Filet	T3 : Obligatoire. Filet métallique interdit.	T1 : tous types ou absence autorisée (métallique déconseillé). T2 : Obligatoire : tous types autorisés (métallique déconseillé). T3 : Obligatoire : Filet classique (nylon ou polyester généralement, métallique interdit).

Niveau 4 : Qualité de l'installation et confort

Les éléments ci-dessous ne sont que des préconisations fédérales, et non pas des obligations.

ÉQUIPEMENT /MATERIEL	**AVANT**	**APRÈS**		
Éclairage (si présent)	Aucune préconisation.	T1 : ≤ 300 lux	T2 : ≤ 500 lux	T3 : ≤ 750 lux
Affichage électronique	Aucune préconisation.	Affichage mobile fortement recommandé pour toute compétition de T1 à T3.		

4. Niveaux de compétition correspondants

4.1 Salles : Niveaux de compétition 5x5

Les compétitions de 5x5 se déroulent dans des salles classées S1 à S5.

NIVEAUX DE CLASSEMENT	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**
NIVEAU DE JEU SENIORS 5x5 HOMMES	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	PN-NM3-NM2	NM1	BETCLIC ÉLITE 2
NIVEAUX DE JEU SENIORS 5x5 FEMMES	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	PN-NF3-NF2-NF1-LF2	/	LBWL
NIVEAUX DE JEU 5x5 JEUNES H/F	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)	NATIONAL	NATIONAL	NATIONAL

Afin de pouvoir développer la pratique sportive du premier niveau de compétition départementale, les terrains extérieurs classés T2 et T3 pourront, lorsque les dimensions le permettent, accueillir des compétitions départementales.

4.2 Terrains : Niveaux de compétition 3x3

NIVEAU DE CLASSEMENT	T1	T2	T3
PRÉCONISATIONS NIVEAUX DE JEU 3x3	Tournois et championnats compétitifs 3x3 départementaux jeunes Tournois et compétitions départementales adultes Open Access	Tournois et championnats compétitifs 3x3 départementaux et régionaux jeunes et adultes Open Access-Start	Tournois et championnats compétitifs 3x3 nationaux Open Access/Start/Open +

Compte tenu des dimensions des terrains de basketball 5x5, les salles classées (S1 à S5) peuvent accueillir lorsque les conditions météo ne permettant pas une pratique en extérieure des compétitions de 3x3.

5. Évaluation du nombre d'équipements soumis

5.1 Pour une saison sportive dans les salles

Lors de la saison 2026-2027, 96 % des salles vont pouvoir être reclassées automatiquement des classements H1-H3 à S1-S5, selon les indications des tableaux suivants :

CLASSEMENTS EXISTANTS	CONVERSION NOUVEAUX CLASSEMENTS
Refus de classement fédéral et H1 "sous réserve" (SR)	**Refus ou S1**
H1 et H2 SR	**S2**
H2 et H3 SR	**S3**
H3 SR	**S4**
H3	**S5**

Légende :

- SR : Sous Réserve (classement aujourd'hui conditionné à la levée d'une réserve).
- S1 à S5 : nouveaux niveaux de classement fédéral.
- NM : Nationale Masculine/NF : Nationale Féminine.
- LF2 : Ligue Féminine 2/LBWL : La Boulangère WonderLigue (LigueFéminine1).

CLASSEMENTS EXISTANTS *(NOMBRE DE SALLES)*						
Refus	**H1 SR**	**H1**	**H2 SR**	**H2**	**H3 SR**	**H3**
76	1092	3098	173	1112	43	112
↓ **CONVERSION CLASSEMENTS FUTURS** *(NOMBRE DE SALLES)* ↓						
Refus ou S1	**S1**	**S2**		**S3**	**S4**	**S5**
76	1092 *(+/-)*	3271		1096 *(-16)*	59 *(+16)*	112 *(+/-)*

La **création du niveau de classement S1** et **l'allègement des exigences et contraintes réglementaires sur les niveaux S1 / S2** pourrait permettre le classement fédéral de nombreux équipements.

Plusieurs milliers de salles peuvent être concernées au niveau S1, notamment les anciennes salles ne disposant pas de vestiaires pour les arbitres et officiels, ou celles dont le revêtement du sol sportif ne respecterait pas la norme NF EN 14904.

5.2 Sur une saison sportive sur les terrains extérieurs

La Fédération n'a classé que 110 terrains extérieurs.

- La réforme réglementaire doit permettre d'ouvrir à la compétition 18 terrains actuellement classés T1 et T2.

L'ouverture à la compétition des terrains pouvant être classés T1 et T2 doit permettre de faciliter et d'encourager le réseau à classer des dizaines voire centaines de nouveaux terrains extérieurs.

5.3 Sur une période de 10 ans (changements de niveaux – Salles)

Vous trouverez ci-dessous un rappel des mouvements ascendants sur une saison sportive, relatifs aux clubs accédant à des niveaux de compétition supérieurs nécessitant un classement fédéral plus élevé, seuls à entraîner des exigences renforcées.
Ces exigences et mouvements n'évoluent pas par rapport au règlement actuel. L'intégration des compétitions jeunes

Compétitions masculines		**Compétitions féminines**	
Accession NM1-ÉLITE 2 (S4-S5)	2 clubs/saison	Accession LF2-LBWL (S3-S4 (puis S5)	1 club/saison
NM2-NM1 (S3-S4)	4 clubs/saison	R2-Prénational (S2-S3)	36 clubs/saison
R2-Prénational (S2-S3)	42 clubs/saison		
Total / saison	**48 clubs**	**Total / saison**	**37 clubs**

5.4 Sur une période de 10 ans (Terrains)

Le site du recensement des équipements sportifs recense plus de 8147 terrains extérieurs de basket-ball et 204 terrains de basket-ball 3x3.

L'ouverture à la compétition des terrains pouvant être classés T1 et T2 doit permettre de faciliter et d'encourager le réseau à classer plusieurs centaines ou milliers de terrains extérieurs.

6. Évaluation des conséquences financières

6.1 Coûts d'investissement

Tracé basketball unique (niveau S5 – professionnel) :
Les seuls coûts d'investissement potentiels concernent le niveau S5 et l'exigence d'un **tracé basketball unique**, incluant le marquage réglementaire et, le cas échéant, un détourage professionnel du terrain. Les informations communiquées par notre partenaire technique *JUNCKERS* indiquent :

- traçage complet du terrain : 1350 € HT (incluant les déplacements) ;
- coloration/détourage des zones : 25 € HT / m².

Cette exigence **ne crée pas de charge nouvelle** pour les salles **déjà engagées en divisions professionnelles** :

- la Charte Terrain de la Ligue Nationale de Basket (LNB) a intégré cette contrainte pour les clubs professionnels dès 2017/2018 en première division et dès 2018/2019 en deuxième division ;
- l'évaluation menée montre que toutes les salles de Betclic Élite, Élite 2 et LBWL disposent déjà d'un tracé basket unique ou, à défaut, de dispositifs permettant de masquer les autres tracés sportifs lors des rencontres télévisées.

Un **risque résiduel** peut concerner **uniquement** les clubs susceptibles d'**accéder en Élite 2 :**

- parmi les 15 clubs postulant à la montée en 2026/2027, un seul ne dispose pas à ce jour d'un tracé basket unique ;
- le cas échéant, le coût d'adaptation attendu s'inscrit dans la fourchette de coûts susmentionnée, correspondant à un marquage et détourage, sans autres travaux.

Synthèse : mesure ciblée S5, alignée avec les pratiques professionnelles actuelles, impact financier nul à marginal au niveau national, limité aux rares cas de montée en Élite 2 n'ayant pas encore réalisé le tracé unique.

Remise à 14 secondes sur chronomètre tournant (chronomètre des tirs) :
La fonctionnalité de remise à 14 secondes sur chronomètre des tirs correspond à une évolution du règlement de jeu déjà intégrée depuis plusieurs saisons. Largement déployée dans les salles concernées, elle ne génère pas d'impact financier significatif, s'agissant le plus souvent d'une mise à jour fonctionnelle du matériel existant. Sa prise en compte dans le présent projet traduit donc une adaptation à une pratique déjà existante, et non l'imposition d'un nouvel équipement ou investissement supplémentaire.

Espace dédié aux Officiels et Commissaires : Après évaluation, l'obligation d'un espace dédié aux OTM et commissaires au niveau de classement fédéral S5 n'implique aucun coût. Ces espaces étant déjà prévus dans l'ensemble des salles classées H3, l'utilisation de l'un des vestiaires arbitres est également admise à défaut.

7. Évaluation des conséquences urbanistiques et environnementales

Aucun impact prévu.

8. Modalités d'application transitoire

L'application du nouveau règlement est envisagée pour la saison 2026/2027. Une période transitoire d'une saison sportive est prévue pour permettre à l'ensemble des acteurs (collectivités, clubs, organisateurs, CDE) de s'adapter à la nouvelle nomenclature et aux conditions d'engagement. S'agissant des salles, 96 % des équipements déjà classés pourront être automatiquement reclassés au cours de la saison 2026/2027 (cf. tableaux). **Aucun impact sur les engagements compétitifs n'est attendu durant cette période.**

9. Justification et proportionnalité

9.1. Nécessité : évolution des règles techniques et retour d'expérience du terrain

Le projet de modification du règlement des salles et terrains, conduit par la **Commission Fédérale Équipements (CFE)**, répond à un double besoin :

- mettre à jour la réglementation au regard des évolutions du jeu (5×5 et 3×3), des pratiques d'arbitrage et des exigences de lisibilité des rencontres (ex. remise à 14 s sur chronomètre des tirs, décompte au 1/10^{e} en PRO) ;
- Tirer parti des retours opérationnels issus de l'accompagnement au classement fédéral dans les territoires, qui ont mis en évidence la nécessité d'une échelle plus fine que l'ancienne nomenclature H1–H2–H3 pour rendre l'action fédérale plus lisible, plus cohérente et mieux proportionnée.

9.2. Allègement des contraintes et restauration de la cohérence basée sur l'usage réel

La nouvelle nomenclature **S1 à S5** permet :

- de renforcer la cohérence réglementaire, en intégrant explicitement les prescriptions actualisées du code du sport (sécurité, hygiène, obligations ERP, local antidopage, dispositifs de contrôle, etc) ;
- d'alléger et clarifier les exigences aux niveaux S1–S2–S3 (départemental, régional, fédéral), avec un socle commun centré sur la sécurité, l'hygiène et la fonctionnalité sportive, afin de favoriser le classement fédéral de davantage d'équipements (y compris ceux à vocation scolaire) sans investissements structurels ;
- de concentrer les prescriptions plus élevées sur S4–S5 (haut niveau/professionnel), limitées à ce qui est déjà pratiqué par les divisions concernées (ex. tracé basket unique/détourage, LED strips, 1/10^{e}, espaces presse et OTM).

9.3. Ouverture maîtrisée des terrains extérieurs

Le projet **ouvre officiellement** la compétition **3×3** sur **T1–T2** et **autorise** le **5×5 départemental** en extérieur sous conditions. Cette évolution :

- simplifie la lecture pour les maîtres d'ouvrage et valorise le parc existant ;
- unifie la procédure de classement ;
- maintient un niveau de sécurité et d'accessibilité minimal.

9.4. Alignement sur les règles FIBA pour le niveau professionnel

Le projet **s'aligne** de façon ciblée sur les **référentiels internationaux** et intègre les évolutions du règlement des équipements sportifs de la FIBA 2024 :

- plans de tracés actualisés par rapport au règlement FIBA pour les nouvelles constructions et pour les clubs engagés en coupes d'Europe ;
- plaquette « *Game Disqualification (GD)* » ajoutée aux outils des officiels ;
- sols en verre/LED admis s'ils sont approuvés FIBA ;
- exigences éclairage TV toujours renvoyées aux cahiers des charges de la FIBA.

9.5. Conclusion – Nécessité, proportionnalité, soutenabilité

Le projet de règlement est nécessaire pour aligner la réglementation fédérale sur l'évolution du jeu, clarifier la lecture des critères de classement et sécuriser l'organisation des compétitions. Il est proportionné : exigences allégées et recentrées sur l'essentiel aux niveaux S1–S3, prescriptions ciblées au niveau S5 déjà en pratique dans les divisions professionnelles. Il est soutenable budgétairement grâce au calendrier transitoire, au reclassement automatique de la très grande majorité des salles, et au fait que les investissements potentiels se limitent à quelques cas d'accession au haut niveau.

10. Concertations préalables

En complément des consultations internes des services chargés de l'organisation des compétitions fédérales de 5x5 et 3x3, la FFBB a consulté les associations nationales d'élus, les fédérations et ligues utilisatrices des mêmes équipements sportifs. Le courrier transmis reprenait les principales informations et tableaux des niveaux de classement présentés dans la présente note.

Le détail des consultations est le suivant :

- **Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Patrick Appere, Président.
 Avis conjoint avec l'AMF en date du 4 mai 2026 :
 → les deux associations saluent une réforme allant dans le sens de la simplification et du développement des pratiques, notamment en extérieur, tout en restant attentives aux impacts pour les collectivités,

→ elles expriment néanmoins des réserves sur les conséquences financières, la coexistence des usages et le manque de précisions sur certains points (tracé, chrono 14 secondes, délais d'application), sollicitant des clarifications avant validation,
→ réponse de la FFBB transmise le 05/06/2026 ;

- **Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS)**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Nicolas Rouquairol et Marianne Deloubes, Co-Présidents.
 Date de retour et avis de la structure :
 → le 05/02/2026, **avis favorable**, sans observation particulière et sans impact financier identifié ;

- **Association des Maires de France (AMF)**
 Courrier transmis le 29/01/2026.
 Avis conjoint avec l'ANDES en date du 4 mai 2026 :
 → même position que l'ANDES (cf. ci-dessus),
 → réponse de la FFBB transmise le 05/06/2026 ;

- **Régions de France**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Madame Carole Delga, Présidente.
 → aucun retour à la date du 05/06/2026 ;

- **Assemblée des Départements de France**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur François Sauvadet, Président.
 Date de retour et avis de la structure :
 → le 09/02/2026, **avis favorable**, sans observation particulière et sans impact financier identifié ;

- **Fédération Française de Badminton**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Franck Laurent, Président.
 Date de retour et avis de la structure :
 → le 25/02/2026, la FFBad indique ne pas être en mesure de se prononcer faute de visibilité suffisante sur les impacts concrets du projet sur la pratique du badminton. Elle demande des précisions sur les conséquences éventuelles (tracés, usages, conditions de pratique) afin de pouvoir formuler un avis éclairé,
 → le 26/02/2026, la FFBB précise que les évolutions concernent uniquement la structuration du classement des équipements, sans modification des tracés existants,
 → le 27/02/2026, **avis favorable de la FFBad**, sans observation particulière et sans impact financier identifié ;

- **Fédération Française de Handball**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Philippe Bana, Président.
 → aucun retour à la date du 05/06/2026 ;

- **Fédération Française de Volley**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Eric Tanguy, Président.
 Date de retour et avis de la structure :
 → le 03/03/2026 : demande de précisions sur le tracé sportif, ainsi qu'une réserve concernant une hauteur sous plafond inférieure à 7 mètres au niveau S1, susceptible de poser des difficultés pour la pratique du volley-ball,
 → le 06/03/2026 : réponse de la FFBB confirmant l'absence d'impact sur les tracés et précisant le caractère applicable de l'évolution aux équipements existants uniquement, afin de permettre le classement d'un plus grand nombre d'installations aux niveaux S1 et S2,
 → suite à ces éléments, **aucune réserve complémentaire n'a été formulée par la FFV**.

- **Fédération Française de Tennis**
 Courrier transmis le 29/01/2026 à Monsieur Gilles Moretton, Président.
 → aucun retour à la date du 05/06/2026.

11. Annexes

Annexe 1 : récapitulatif des évolutions validées lors du Comité Directeur du 19/12/2025 de la FFBB

Évolution proposée	Règlement actuel	Évolution validée
Proposition 1 : Renommer le règlement des salles et terrains.	Règlement des salles et terrains.	Règlement des équipements sportifs (lien avec le Code du sport).
Proposition 2 : Intégrer les rappels et obligations générales liées au code du sport.	Aucune information.	Déclaration dans DATA ES, homologation ERP, local antidopage, capitonnage des buts, etc.
Proposition 3 : Réorganisation des critères de classement en 4 niveaux d'obligation.	Organisation sans niveau d'obligation.	1) Obligations légales (Code du sport) ; 2) Sécurité de la pratique ; 3) Niveau de jeu; 4) Qualité de l'installation et confort.
Proposition 4 : Adapter les contraintes réglementaires pour les territoires ultra-marins.	Aucune adaptation aux contraintes infrastructurelles des territoires UM.	Adaptation aux réalités locales, équité territoriale, souplesse sans perte de qualité.
Proposition 5 : Salles - Passer de 3 niveaux de classement à 5 niveaux.	H1 (compétitions départementales) à H3 (H-N/PRO).	S1 (départemental) à S5 (PRO) => S comme SALLE.
Proposition 6 : Terrains – Passer à 3 niveaux de classements compétitifs.	Les niveaux T1 et T2 n'autorisent pas l'accueil de compétitions. Seul T3 l'autorise.	Le classement des terrains permettra la compétition de T1 (territorial) à T3 (national) pour le 3x3 (et 5x5 départemental sous conditions uniquement).
Proposition 7 : Actualiser les plans de l'aire de jeu 5x5.	Les plans du règlement ne sont pas tous à jour.	Intégrer les dernières *maj.* FIBA (uniquement sur les constructions nouvelles et pour les clubs engagés dans les compétitions européennes).
Proposition 8 : Lister les compétitions se déroulant dans les Salles et Terrains classes.	N'intègre pas toutes les compétitions pouvant se dérouler dans/sur un équipement classé.	Intégration des compétitions et championnats manquants (jeunes 5x5 et 3x3 ; adultes 3x3 ; coupes).
Proposition 9 : Mieux prendre en compte les espaces compétitifs éphémères.	Aucune réglementation. La CFE a pour usage de demander certains documents de sécurité.	Formalisation de la procédure de classement allégée (transmission du PV Sécurité + rapport de contrôle des buts de basketball) sans visite obligatoire sur site.
Proposition 10 : Intégrer dans un chapitre dédié les obligations liées au matériel mobile.	Aucune information.	Intégrer les obligations sécuritaires et sportives liées aux équipements mobiles (buts, affichage, sol sportif, matériel de secours, connectivité).
Proposition 11 : Préciser le rôle de la CFE.	Aucune information. La CFE rédige pourtant les préconisations fédérales en matière d'équipements sportifs depuis plusieurs années.	Officialiser dans le règlement la compétence de la CFE à établir les préconisations fédérales en matière d'équipements sportifs.
Proposition 12 : Instaurer une durée de validité pour le classement fédéral d'une salle.	Durée de validité d'une saison avec tacite reconduction pour durées successives d'une saison.	Durée de validité de deux ans pour le S5 (PRO) jusqu'à dix ans pour le S1 (DEPARTEMENT).

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE PRÉSENTANT LES NIVEAUX DE CLASSEMENT FÉDÉRAL DES SALLES

NIVEAUX D'EXIGENCE	**NIVEAUX DE CLASSEMENT FÉDÉRAL**	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**
	NIVEAU DE JEU SENIORS HOMMES	**DÉPARTEMENTAL**	**DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)**	**PN/R1-NM3-NM2**	**NM1**	**BETCLIC/ELITE 2**
	NIVEAUX DE JEU SENIORS FEMMES	**DÉPARTEMENTAL**	**DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL (hors PN/R1)**	**PN/R1-NF3-NF2-NF1-LF2**	**/**	**LBWL**
	NIVEAUX DE JEU JEUNES H/F	**DÉPARTEMENTAL**	**DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL**	**NATIONAL**	**NATIONAL**	**NATIONAL**
	DURÉE DU CLASSEMENT FÉDÉRAL	**10 ANS**	**8 ANS**	**6 ANS**	**4 ANS**	**2 ANS**
CODE DU SPORT & REGLEMENTATION ERP	**Hygiène des vestiaires joueurs/joueuses/arbitres et officiels**	(Art. R 131-33) Les fédérations « définissent les règles applicables aux équipements nécessaires au bon déroulement des compétitions sportives qu'elles organisent ou autorisent, c'est-à-dire à l'aire de jeu ouverte aux sportifs et aux installations édifiées sur celle-ci ou aux installations qui, tout en étant extérieures à l'aire de jeu, concourent au déroulement de ces compétitions dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ».				
	Obligation de recensement	Obligatoire				
	Tests de charges (norme d'application obligatoire)	Obligatoire				
	Homologation préfectorale pour équipements de +500 places assises	Obligatoire				
	PV Sécurité	ERP 1 à 4 : obligatoire/ERP 5 : attestation du maire ou PV d'ouverture				
	Défibrillateur obligatoire	ERP 1 à 4 : obligatoire				
	Norme buts	Conforme à la norme EN 1270				
	Capitonnage des panneaux	Obligatoire pour tous types de buts				
	Local antidopage (article R232-48)	/	/	Disposer d'un local approprié	Obligatoire	Obligatoire
SECURITE DE LA PRATIQUE	**Aire de jeu**	Dimensions autorisées dans les anciennes constructions : 24 x 13/ 26 x 14 Norme : 28 x 15	Dimensions autorisées dans les anciennes constructions anciennes constructions : 26 x 14 Norme : 28 x 15	26 x 14/28 x 15	28 x 15	28 x 15
	Aire d'évolution	Dimensions autorisées dans les anciennes constructions : 28 x 17/ 30 x 18 Norme : 32 x 19	Dimensions autorisées dans les anciennes constructions : 30 x 18 Norme : 32 x 19	30 x 18/32 x 19	32 x 19	32 x 19
	Aire de compétition	Dimensions autorisées dans les anciennes constructions : 28 x 18/ 32 x 19,5 Norme : 32 x 20,5	32 x 19,5 / 32 x 20,5	32 x 19,5/32 x 20,5	32 x 20,5/38X20,5	38 x 20,5

	Hauteur plafond	6 m	6 m	7 m	7 m	7 m
	Dégagement de 2m autour du terrain	Recommandé capitonnage des obstacles à - 2 m fond obstacles à - 1 m latéral	Obligatoire sauf si capitonnage des obstacles à - 2 m fond et - 1 m latéral	Obligatoire sauf si capitonnage des obstacles à - 2 m tout autour de l'aire de jeu	Obligatoire 2 m minimum	Obligatoire 2 m minimum
	Nature revêtement sol	Tous types de sol	Tous types de sol	Tous types de sol	Parquet obligatoire	Parquet obligatoire
	Nature sol sportif	NF P 90-202	NF P 90-202	NF P 90-202	NF P 90-202	NF P 90-202
	Norme revêtement sol	/	NORME NF EN 14904	NORME NF EN 14904	NORME NF EN 14904	NORME NF EN 14904
	Structure buts de basketball	Type 1 : autostable à déport 2,25 ou 3,25 m Type 3 : rabattable sur mur Type 5 : relevable en charpente	Type 1 : autostable à déport 2,25 ou 3,25 m Type 3 : rabattable sur mur Type 5 : relevable en charpente	Type 1 : autostable à déport 2,25 ou 3,25 m Type 3 : rabattable sur mur Type 5 : relevable en charpente	Fortement recommandé : Type 1 : autostable à déport 3,25 m Autres : Type 1 à déport 2,25 m, Type 3 et Type 5 autorisé	Obligatoire : Type 1 autostable à déport 3,25 m
	Cercles à déclenchement	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
NIVEAU DE JEU	**Tracés multisports**	Autorisés	Autorisés	Autorisés (Recommandation : pour les rencontres télévisées, nous recommandons à l'organisateur de masquer les autres tracés sportifs.)	Autorisés (Recommandation : pour les rencontres télévisées, nous recommandons à l'organisateur de masquer les autres tracés sportifs.)	Tracés basketball uniquement
	Couleur du tracé sportif	ROUGE recommandé	ROUGE recommandé	ROUGE recommandé	BLANC recommandé (ou couleur contrastée)	BLANC recommandé (ou couleur contrastée)
	Panneaux transparents	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Points de mesure d'éclairement	13	13	13	13	13
	Eclairement horizontal moyen minimum (équipements neufs)	200 LUX autorisé dans les anciennes constructions Recommandation : 300 LUX	300 LUX autorisé dans les anciennes constructions Obligation équipements neufs : 500 LUX	500 LUX	750 LUX (Recommandation : pour les rencontres télévisées, voir règlement FIBA)	750 LUX (Recommandation : pour les rencontres télévisées, voir règlement FIBA)
	Coefficient d'uniformité éclairement 1	≥ 0,6	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7
	Coefficient d'uniformité éclairement 2	≥ 0,4	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5
	Affichage électronique	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Chronomètre des tirs 24/14s avec remise à 14s sur chronomètre tournant	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire (la remise à 14 s doit pouvoir s'effectuer à tout moment du jeu). Décompte en 1/10ème dans les 5 dernières secondes	Obligatoire (la remise à 14 s doit pouvoir s'effectuer à tout moment du jeu). Décompte en 1/10ème dans les 5 dernières secondes
	Affichage des fautes d'équipes (cumul) & temps morts	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Affichage des fautes individuelles de 0 à 99	/	/	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire
	Guirlandes lumineuses "LED Rouge"	/	/	/	Obligatoire	Obligatoire

	Guirlandes lumineuses "LED Jaune"	/	/	/	Recommandé	Obligatoire
	Table de marque (nombre de places assises)	2	2/recommandé 3	3/recommandé 4	6/recommandé 7	7 à 10
	Table de marque surélevée d'au moins 20 cm	/	Recommandé	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire
	Espace statisticien	/	/	/	Obligatoire à la table de marque	Obligatoire à la table de marque
	Vestiaires joueurs / joueuses	Obligatoire 2 x 10 places	Obligatoire 2 x 12 places	Obligatoire 2 x 12 places	Obligatoire : 4 x 14 places	Obligatoire : 4 x 14 places
	Vestiaires Officiels/Arbitres	Recommandé au moins 1 x 2 places	Obligatoire 1 x 2 places recommandé 2 x 2 places	Obligatoire 1 x 2 places recommandé 2 x 2 places	Obligatoire 2 x 3 places	Obligatoire 2 x 3 places
QUALITE DE L'INSTALLATION ET CONFORT	**Sonorisation**	Recommandé	Recommandé	Recommandée	Obligatoire	Obligatoire
	Espace accueil	Recommandé	Recommandé	Oui – adapté à la taille de l'équipement	Oui – adapté à la taille de l'équipement	Oui – adapté à la taille de l'équipement
	Salle de réception	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Obligatoire (100m^2 minimum recommandé)	Obligatoire (100m^2 minimum recommandé)
	Salle de réunion	Recommandé	Recommandé	Recommandée 12 à 25 personnes	Obligatoire (espace modulable 12 à 25 personnes/100m^2)	Obligatoire (espace modulable 12 à 25 personnes/100m^2)
	Tribune de presse/Accueil presse (accréditation)/Zone mixte/Salle de conférence de presse	/	/	Dans les installations sportives, ces espaces doivent pouvoir assurer d'autres fonctions en temps normal (bureaux, salle de réunion, formation)	10 à 40 places en fonction des conventions	10 à 40 places en fonction des conventions
	Espace dédié aux Officiels Table de Marque (OTM) et Commissaires	/	/	/	Recommandé (4 places)	Obligatoire (5 places)
	Espace infirmerie	/	/	/	Obligatoire	Obligatoire

TRIBUNES PLACES ASSISES CAPACITE MINIMUM RECOMMANDEE	
DÉPARTEMENTAL	Pas de recommandation
RÉGIONAL	Pas de recommandation
NM3/NF3	200
NF2/NM2	300
NF1	500
LF2	1000
NM1	1500
1re division féminine professionnelle (LBWL)	2000
2e division masculine professionnelle (ÉLITE 2)	3000
1re division masculine professionnelle (BETCLIC ÉLITE)	5000

ANNEXE 3 : TABLEAU SYNOPTIQUE PRÉSENTANT LES NIVEAUX DE CLASSEMENT FÉDÉRAL DES TERRAINS EXTÉRIEURS

NIVEAU DE CLASSEMENT		T1	T2	T3	PRÉCONISATIONS TERRAINS ÉPHÉMÈRES COMPETITIONS OPEN DE FRANCE*
PRÉCONISATIONS NIVEAUX DE JEU 3X3		Tournois et championnats compétitifs 3x3 départementaux jeunes et adultes Open Access	Tournois et championnats compétitifs 3x3 départementaux et régionaux jeunes et adultes Open Access-Start	Tournois et championnats compétitifs 3x3 nationaux Open Access/Start/Open +	Open de France
PRÉCONISATIONS NIVEAUX DE JEU 5x5		Pas de compétition 5x5	Compétitions 5x5 départementales	Compétitions 5x5 départementales	/
CODE DU SPORT & RÉGLEMENTATION ERP	Obligation de recensement DATA ES et déclaration en mairie	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	/
	Tests de charges (norme d'application obligatoire)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Accès secours dégagés Signalisation des issues de secours Extincteurs disponibles et adaptés	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Accessibilité PMR Obligatoire (cheminements, sanitaires si présents)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Norme buts	Conforme à la norme EN 1270	Conforme à la norme EN 1270	Conforme à la norme EN 1270	Conforme à la norme EN 1270
	Capitonnage des panneaux (Norme NF EN 1270/article R 322-24 et 25 Code du sport)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE	Dimension aire de jeu 3x3	Non normée	14 x 11 m/15 x 11 m	15 x 11 m	15 x 11 m
	Dimension aire d'évolution 3x3	Non normée	18 x 14 m	18 x 14 m	18 x 14 m
	Dégagement de sécurité autour du terrain : - 1,5 m (latéral) - 2 m (fond/arrière buts) - 1 m (côté ligne à 11m)	Recommandé	Fortement recommandé	Obligatoire	Obligatoire
	Hauteur sous plafond (si plafond)	7 m	7 m	7 m	7 m
	Nature sol sportif	Non normée	Norme NF EN 14 877 fortement recommandé	Norme NF EN 14 877 fortement recommandé	NORME NF EN 14 877 fortement recommandé
	Type revêtement	Les terrains recouverts de gazon et les terrains rocailleux ou trop sablonneux et mouvants sont interdits. Sont autorisés : les sols stabilisés, les sols avec chape, les sols calcaires, les revêtements poreux et perméables. Pour les niveaux T2/T3, les types de revêtements suivants sont préconisés : – Enrobé/Caoutchouc/Résine PU/Tartan/Dalles thermoplastiques			Dalles thermoplastiques compétitives ou revêtement d'équivalence recommandé par la FIBA
	Structure buts de basketball	Déport ≥ 60cm ou Mural (rabattable ou relevable)	Déport ≥ 1,20 m ou Mural (rabattable ou relevable)	Déport ≥ 2,25 m ou Mural (rabattable ou relevable)	Déport 2 m 25
	Cercle à déclenchement	Recommandé	Fortement recommandé	Oui	Oui
NIVEAUX DE JEU	Tracés basket uniquement	Tous tracés autorisés	Tracés multisports autorisés	Tracés basket uniquement	Tracés basket uniquement
	Largeur du tracé	Non normée	Bande de 5 cm	Bande de 5 cm	Bande de 5 cm
	Couleur tracés	Non normée	Non normée	Blanc	Blanc
	Couleur sol	Pas de couleur	Multicolores / design	Bicolore avec ou sans design	Bicolore sans design

	Nature du panneau	Bois/Métal/Matériaux transparents	Bois/Métal/Matériaux transparents	Matériaux transparents	Matériaux transparents
	Forme du panneau	Non normée	180 cm x 120 cm ou 180 cm x 105 cm	180cmx105cm	180cmx105cm
	Filet	Tous types autorisés ou absence de filet (métallique déconseillé)	Obligatoire : tous types autorisés (métallique déconseillé)	Obligatoire : Filet classique (nylon ou polyester généralement, métallique interdit)	Obligatoire : Filet classique (nylon ou polyester généralement, métallique interdit)
QUALITÉ DE L'INSTALLATION ET CONFORT	**PRÉCONISATIONS FÉDÉRALES EVENTS/BONUS/LIEU DE VIE**				
	Éclairage (si présent)	≤ 300 lux	≤ 500 lux	≤ 750 lux	≤ 750 lux
	Affichage électronique	Affichage mobile fortement recommandé pour toute compétition			Affichage obligatoire avec chronomètre de remise à 12 s
	Espaces annexes ludo-sportifs	Ces équipements sont recommandés sur l'ensemble des espaces de pratique extérieurs.			
	Buts transversaux				
	Buts réglables				
	Espaces verts				
	Fontaine à eau				
	Bancs/murets/tribunes/Agora				
	Poubelles				
	Salle de sport mitoyenne				
	Vestiaires				
	Toiture				
	Réseau mobile				
	Parking				
	Infirmerie				
	Défibrillateur				
	Alimentation électrique				
	Parking vélo				